

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1751-08-2026

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 23 février 2026, le conseil a adopté le *Règlement 1751-08-2026 modifiant le règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 25 février 2026.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Consulter le règlement 1751-08-2026

